



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E13386

VALABLE JUSQU'AU 14/06/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1996

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/04/1996  
7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC POITIERS 1996B00157

Siret : 404 747 180 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5422949

Assurance Responsabilité Travaux :  
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301655568

Assurance Responsabilité Civile :  
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301655568

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : BERGER-ARTAULT

11 RUE MARCELLIN BERTHELOT  
ZI REPUBLIQUE 3  
86000 POITIERS

Téléphone : 05 49 41 67 39

Portable :

Site Internet :

E-mail : berger-artault@orange.fr

Responsabilité légale :  
DANNE FRANCIS CO-GÉRANT / GUEFFIER MICHAËL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/06/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/06/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	15/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	15/06/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME  
91 BOULEVARD DE BRETAGNE  
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.